

COMMUNE DE MIEGE

ELECTION CANTONALE DU 3 NOVEMBRE 2019 (2^{ème} TOUR)

L'Assemblée primaire de la Commune de Miège est convoquée pour le 3 novembre 2019 afin d'élire les deux Conseillers aux Etats valaisans.

Sont considérés comme citoyens bénéficiant du droit de vote : tous les Suisses et Suissesses âgés de 18 ans révolus, qui ne sont pas privés des droits politiques par la législation de la Confédération et du Canton.

Vote par correspondance : L'électeur souhaitant voter par correspondance utilise le matériel reçu à son domicile en suivant les instructions inscrites sur l'enveloppe de transmission. **Nous vous rappelons que les enveloppes déposées dans la boîte aux lettres devant le bâtiment administratif seront considérées comme nulles.**

Dépôt de l'enveloppe de transmission à la Commune : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le jour du scrutin.

Vote à l'urne : **n'oubliez pas de vous munir de la FEUILLE DE REEXPEDITION SIGNEE qui tient lieu de carte civique, vous la trouverez dans l'enveloppe de transmission reçue à votre domicile.**

Ouverture du bureau de vote : **Bâtiment administratif de la Commune de Miège**

Dimanche 03.11.2019 10h30-11h30

L'Administration communale :

Miège, le 21 octobre 2019